



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS CONVOICATIONS

PARIS, LE 14 NOVEMBRE 2023

Tietie TUIMAUGA (US MONTALBANAISE)

Stade Montois Rugby / US Montalbanaise (J10 PRO D2)

Rapport des officiels de match

A l'issue de la rencontre susvisée, les arbitres n°4 et n°5, désignés lors de cette rencontre, ont signalé le comportement de M. Tietie TUIMAUGA, Joueur de l'US Montalbanaise.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Tietie TUIMAUGA et le club de l'US Montalbanaise sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 22 novembre 2023.

M. Tietie TUIMAUGA n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

Thibaut MARTEL (FC GRENOBLE RUGBY)

FC Grenoble Rugby / Valence Romans Drôme Rugby (J10 PRO D2)

Carton rouge

Au cours de la rencontre susvisée, M. Thibaut MARTEL a été définitivement exclu par l'arbitre à la 66^{ème} minute.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Thibaut MARTEL est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 22 novembre 2023.

M. Thibaut MARTEL est suspendu dans l'attente de cette audience.

Andrea PONTANIER (VALENCE ROMANS DRÔME RUGBY)

FC Grenoble Rugby / Valence Romans Drôme Rugby (J10 PRO D2)

Carton rouge

Au cours de la rencontre susvisée, M. Andrea PONTANIER a été définitivement exclu par l'arbitre à la 66^{ème} minute.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Andrea PONTANIER est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 22 novembre 2023.

M. Andrea PONTANIER est suspendu dans l'attente de cette audience.

Alivereti Uqueqe DUGUIVALU (USA PERPIGNAN)

Stade Toulousain / USA Perpignan (J6 TOP 14)

Citation

Au cours de la rencontre susvisée, le commissaire à la citation désigné sur cette rencontre a cité le comportement de M. Alivereti Uqueqe DUGUIVALU pour une action ayant eu lieu à la 58^{ème} minute du match.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Alivereti Uqueqe DUGUIVALU est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 22 novembre 2023.

M. Alivereti Uqueqe DUGUIVALU n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

David MARTY (USA PERPIGNAN)

Stade Toulousain / USA Perpignan (J6 TOP 14)

Rapport des officiels de match

A l'issue de la rencontre susvisée, les arbitres n°4 et n°5, désignés lors de cette rencontre, ont signalé le comportement de M. David MARTY, Entraîneur de l'USA Perpignan.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.



M. David MARTY et le club de l'USA Perpignan sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 22 novembre 2023.

M. David MARTY n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

CONTACT PRESSE

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 51

